RENTES VIAGÈRES SUR L'ÉTAT.

En vertu de la Loi des Rentes Viagères sur l'Etat, de 1908 (7-8 Ed. VII, chap. 5), le gouvernement canadien, par l'entremise du ministre des Postes, peut vendre à toute personne domiciliée au Canada des rentes viagères immédiates ou à terme, non inférieures à \$50 et ne dépassant pas \$5,000, sous les trois plans ci-après: (1) pour la durée de la vie du crédirentier; (2) pour une période déterminée, n'excédant pas vingt ans, ou pour la durée de la vie du crédirentier si elle excède ce terme; et (3) une rente conjointe, immédiate ou à terme, sur la tête de deux personnes domiciliées au Canada, reversible ou non en faveur du survivant. Le capital de ces rentes et les annuités sont également inaliénables et insaisissables. peut être stipulé au contrat que si le bénéficiaire meurt avant d'avoir commencé à toucher sa rente, tous les fonds versés au gouvernement seront remboursés à ses héritiers, avec intérêt à 4 pour cent, composé annuellement. Les tableaux 66 et 67 donnent les statistiques des contrats de rentes viagères en vigueur au 31 mars 1920. Du 1er septembre 1908 au 31 mars 1920, il a été émis 4,828 titres de rentes viagères, dont 293 ont été annulés par suite de décès prématurés, laissant au 31 mars 1920, 3,535 contrats en vigueur, dont 976 bénéficiaires touchent immédiatement leurs rentes et 3,559 n'ont pas commencé à les recevoir. La valeur totale de ces rentes viagères est de \$1,051,952.14 et le capital versé pour leur constitution est de \$4,380,348.62.

66.—Situation des rentes viagères sur l'Etat au 31 mars 1920.

ACTIF. Fonds au 31 mars 1919......\$ 3,599,341 44 Recettes de 1919-20, moins paiement effectués.....\$3,897,711 41 Fonds au 31 mars 1920..... PASSIF. Valeur actuelle nette des contrats en vigueur... RECETTES. 241,918 27 Pour rentes viagères immédiates.....\$ Pour rentes viagères différées..... 189,703 91 Somme versée par le gouvernement pour le maintien de la ré-144,097 18 575,719 36 PAIEMENTS. Rentes payées (contrats d'effet immédiat)..... 249,202 20 Ristournes payées (contrats plan "A")..... 5,243 79 Remboursements de capitaux de rentes caduques..... 22,903 40 Balance au 31 mars 1920.... 298,369 97 Total.....\$ 575,719 36 18428-40